

ANNEXES AU REGLEMENT DES OFFICIELS HAUT NIVEAU

ANNEXE 1

TABLEAU D'ALLÈGEMENT DE FORMATION D'ARBITRE SELON LES PROFILS DE DEMANDEURS

Ancien niveau d'arbitrage (reprise d'activité)	Nombre minimum d'année d'activité avec ce niveau minimum	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Niveau minimum pour demander l'allègement de formation concerné	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e- Learning nécessaire	Formation complémentaire requis	Lieu de Dépôt du dossier
Arbitre HN	2	1 an pour garder son niveau	HN	Formulaire (le CD, la Ligue ou la FFBB peut éditer l'historique de la fiche arbitre FBI du demandeur)	Par un observateur HN	Championnat de France jeune	QCM sur les nouveautés réglementaires (3h)	QCM sur les nouveautés mécanique et technique d'arbitrage (3h)	HNO
Championnat de France		CF	Par un observateur National		U17 / U18 Région	CFO			
Régional		REGIONAL	Par un observateur CF			Ligue Régionale			
Départemental		DEPARTEMENTAL	Par un observateur départemental ou régional			Comité			
Etranger		Minimum équivalent Départemental	Dossier CFO rempli par fédération étrangère			Par un observateur du niveau supérieur			Régional
Année sabbatique	0	1 an (2 pour cause de maternité)	Tout niveau	Récépissé de la validation de la demande effectuée (par CD, LR ou CFO)	Non pour la première année	Identique au niveau affecté à l'issue de la saison de la demande			Comité, ligue CFO ou HN selon le niveau

Demandeur : joueur/joueuse	Nombre minimum d'année d'activité avec ce niveau de diplôme	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
BETCLIC ELITE / ELITE 2 / LFB / LF2 / NM1	2	2 (au-delà : demande spécifique étudiée par la CFO)	Stagiaire Fédéral	Attestation LNB / LFB	Proposé par la LNB ou la LFB	Championnat de France jeune	e-Learning Examen d'Arbitre club + Départemental (12h)	Formation en Mécanique et Administratif (8h)	FFBB
Espoirs PRO			Régional	Attestation LNB / DTBN	Non	U17 / U18 Région			Ligue Régionale
Centre Fédéral				Attestation de la commission sportive Fédérale		Régional			
Equipe de France			Régional	Attestation de la commission sportive Régionale		U15 Région			
Championnat de France Seniors									
Championnat de France et Pré-National									

Demandeur : entraîneur	Nombre minimum d'année d'activité avec ce niveau de diplôme	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Titulaire du DES / BE2	2	2 (au-delà : demande spécifique étudiée par la CFO)	Stagiaire Fédéral	Attestation LNB / DTBN / LFB	Non	NM3/NF2	e-Learning Examen d'Arbitre club + Départemental (12h)	Formation en Mécanique et Administratif (8h)	FFBB
Titulaire du DE / BE1			Régional	Photocopie du diplôme		Régional			Ligue Régionale
Titulaire du Régional / CQP			Départemental			Départemental			

Demandeur : Arbitre FIBA étranger	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Arbitre porteur d'une licence Internationale (FIBA)	1	2 (au-delà : demande spécifique étudiée par la CFO)	Fédéral	Licence FIBA	Proposé par la FFBB	NM3/NF2	Non si toujours en activité	Non	FFBB

Demandeur : Arbitre FFSU	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Arbitre des finales nationales	2	2 (au-delà : demande spécifique étudiée par la CFO)	Régional	Attestation Responsable FFSU Fédéral	Non	Seniors Région	e-Learning Examen d'Arbitre club + Départemental (12h)	Non	Ligue Régionale
Arbitre des universités			Club			Club	e-Learning Arbitre Club (4h)		Comité

Demandeur : Arbitre UNSS	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Arbitre International UNSS			Régional	Attestation		Seniors Région	e-Learning Examen d'Arbitre club + Départemental (12h)		Ligue

Arbitre National UNSS	2	2 (au-delà : demande spécifique étudiée par la CFO)	Départemental	Responsable UNSS National	Non	Régional jeune	e-Learning Arbitre Club (4h)	Non	Régionale
Arbitre Académique UNSS			Club	Attestation Responsable UNSS Fédéral		Arbitre club			Comité

Demandeur : Arbitre UGSEL	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Sélectionné suite au tournoi National Cadets	2	2 (au-delà : demande spécifique étudiée par la CFO)	Départemental	Attestation Responsable UGSEL National	Non	Régional jeune	e-Learning Examen d'Arbitre club + Départemental (12h)	Non	Ligue Régionale
Sélectionné suite au stage National			Club			Arbitre club	e-Learning Arbitre Club (4h)		Comité

Demandeur : OTM	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
OTM HN	2	2 (au-delà : demande spécifique étudiée par la CFO)	Départemental	Attestation Responsable FFBB	Non	Régional jeune	e-Learning Examen d'Arbitre club + Départemental (12h)	Non	Ligue Régionale
OTM fédéral				Attestation Responsable ligue		Arbitre départemental			Comité

ANNEXE 2**CONDITIONS ADMINISTRATIVES DES ARBITRES**

Les arbitres FFBB devront :

Disposer d'une licence pour la saison en cours enregistrée avec

Une photographie qui doit être récente et ressemblante et qui répond à l'ensemble des autres conditions de l'annexe 4 des Règlements Généraux de la FFBB.

- Avoir communiqué et, en cas de changement, avoir transmis immédiatement à la commission qui les gère leurs coordonnées mises à jour :
- L'adresse de leur domicile
- Leur adresse mail
- Leur numéro de téléphone portable
- Leur Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Saisir ou communiquer (selon les structures) leurs disponibilités/indisponibilités

Tout arbitre non à jour de son dossier administratif ne pourra pas être désigné sur des rencontres organisées par la FFBB ou la LNB.

ANNEXE 3

CONDITIONS MEDICALES DES ARBITRES

Conformément à l'article 6 du Règlement médical, tous les arbitres doivent signaler leur activité d'arbitre à leur prise de licence et doivent produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du Basket-ball en compétition datant de moins de 6 mois.

La page de conclusion du dossier d'arbitre et le certificat médical fourni lors de la prise de licence sont deux documents différents et ne peuvent se substituer l'un à l'autre.

Tous les arbitres HN, quels que soient leur niveau et leur âge, sont concernés par le suivi médical comprenant une visite médicale annuelle avec ECG chez un médecin agréé FFBB, conformément au Règlement Médical de la FFBB en vigueur.

L'examen médical comprendra :

- un questionnaire médical déclaratif et confidentiel à remplir et à signer par l'arbitre ;
- un examen morpho statique ;
- un examen de l'acuité visuelle, de l'état dentaire et ORL ;
- un bilan psychologique ;
- un examen de l'appareil locomoteur et rachidien ;
- un examen de l'appareil respiratoire ;
- un examen de l'appareil cardio-vasculaire ;
- la recherche de facteurs de risque ;
- un électrocardiogramme de repos annuel, dont le tracé ou une copie** devra être joint au dossier (pour les arbitres de – de 35 ans, cet ECG peut dater de moins de 3 ans).

Ils devront présenter au médecin agréé le jour de l'examen, un bilan biologique comprenant les examens suivants : glycémie et étude d'une anomalie lipidique + HDL Cholestérol :

- Datant de moins de 5 ans pour les arbitres de moins de 35 ans*.
- Datant de moins de 3 ans pour les arbitres âgés de plus de 35 ans*.

Le médecin agréé pourra être amené, avant de valider le dossier médical, et conformément aux recommandations et règles édictées par la COMED, à demander un bilan complémentaire notamment cardiologique selon les constatations de son examen et selon le « profil de risque » du demandeur.

Ce bilan cardiologique complémentaire comprendra au moins une épreuve d'effort en fonction :

- Du calcul d'un « SCORE » de risque, calculé chaque année, fondé sur le sexe, l'âge, le tabagisme et le taux de cholestérol non HDL (en mmoles),
- De la notion de diabète,
- De la notion d'antécédents notamment coronariens,
- D'événements cardiovasculaires personnels ou familiaux,
- Des constatations de son examen médical avec électrocardiogramme

Tout arbitre non licencié ou non en règle avec ces dispositions médicales avant son stage de recyclage de début de saison ne pourra pas être désigné sur des rencontres organisées par la FFBB ou la LNB.

*L'âge s'entend au 1er janvier de la saison en cours

** L'arbitre demandeur est seul et exclusivement responsable de la conservation des copies de ces documents. A défaut d'en présenter une copie, il devra se soumettre à un nouvel ECG ou un nouveau bilan sanguin.

Dossier médical arbitre	Arbitres à aptitude HN
A qui l'adresser	COMED FFBB
Quand l'adresser	Avant le 10 juillet
Pièces composant le dossier médical	Questionnaire préalable à la visite médicale signé par l'arbitre Dossier d'examen médical arbitre signé par le médecin agréé (accompagne le cas échéant des résultats des examens complémentaires) Résultat de l'ECG de repos pour les arbitres de plus de 35 ans

ANNEXE 4**CONDITIONS RELATIVES AUX APTITUDES PHYSIQUES DES ARBITRES****LUC LEGER**

Les officiels figurant sur les listes adoptées par le Comité Directeur FFBB auront l'obligation de participer à un stage de début de saison au cours duquel sera organisée une épreuve physique.

Tout arbitre qui n'aura pas satisfait aux conditions médicales ne pourra participer à cette épreuve. Cette épreuve physique sera organisée sous la forme du Test FIBA de Luc LEGER. Ce test consiste à courir le plus longtemps possible en aller-retours entre deux lignes espacées de 20 mètres. La vitesse de course augmente de 0,5 km/h à chaque minute.

A chaque bip sonore, le candidat doit toucher la ligne opposée avec un pied et repartir en sens inverse. Lors de chaque bip sonore, le candidat ne peut pas être situé à plus d'1 pas de la ligne, sinon il doit s'arrêter. S'il a un peu d'avance, il doit attendre le bip avant de repartir.

Pour réussir cette épreuve, les officiels devront atteindre les paliers tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous selon leur genre :

Arbitres HN

Officiels à aptitude HN	Nombre minutes course	de de	Nombre total de paliers
Femmes - tout âge	8		66
Hommes - tout âge	10		86

YOYO TEST :

Un test de condition physique alternatif pour les arbitres est ajouté au test de condition physique de base existant (Luc Léger). C'est le Test Yo-Yo.

Le Test Yo-Yo implique de courir des longueurs répétées de 20 mètres à un rythme défini par un enregistrement audio.

Trois lignes sont marquées comme indiqué dans le diagramme ci-dessous ; 20 mètres et 5 mètres de distance.

L'arbitre commence sur ou derrière la ligne du milieu et commence à courir 20 m lorsqu'il est instruit par l'audio. Il court deux longueurs consécutives de 20 mètres (un aller-retour) puis dispose de 10 secondes pour marcher ou trotter deux longueurs consécutives de cinq mètres (un aller-retour) puis revenir au départ.

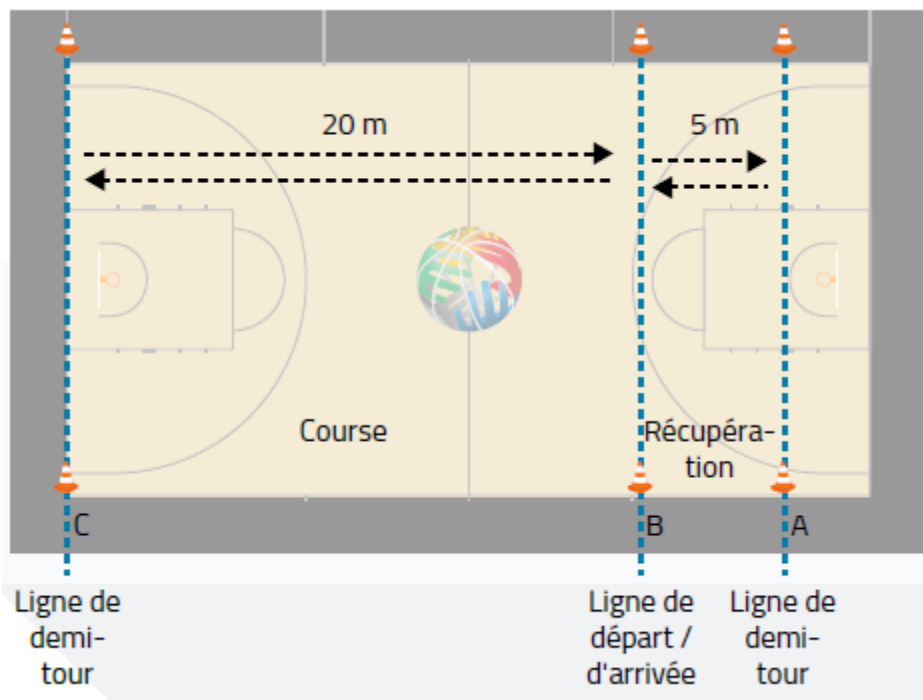
Il y a une période de récupération active (5 mètres et 10 secondes de récupération) intercalée entre chaque navette de 20 mètres (aller-retour), pendant laquelle l'arbitre doit marcher ou trotter autour de l'autre cône et revenir au point de départ.

Le rythme des tonalités devient progressivement plus rapide à mesure que l'arbitre continue.

Un avertissement est donné lors de la première navette non terminée dans le temps imparti. En cas de récurrence, l'arbitre est arrêté immédiatement.

Lorsque les arbitres échouent deux fois à atteindre la ligne d'arrivée à temps, la distance parcourue est enregistrée et représente le résultat du test.

Il est recommandé de réaliser un échauffement approprié avant le test, pour être dans des conditions optimales et éviter tout type de blessure.



Test physique FIBA (Test Yo-Yo niveau 1)					
Niveaux FIBA	Niveau de vitesse	Navette n°	Vitesse (km/h)	Distance (m)	Temps
1	5	1	10	40	0' 24"
2	9	1	12	80	0' 46"
3	11	1	13	120	1' 07"
4	11	2	13	160	1' 29"
5	12	1	13,5	200	1' 49"
6	12	2	13,5	240	2' 10"
7	12	3	13,5	280	2' 31"
8	13	1	14	320	2' 51"
9	13	2	14	360	3' 11"
10	13	3	14	400	3' 31"
11	13	4	14	440	3' 52"
12	14	1	14,5	480	4' 12"
13	14	2	14,5	520	4' 32"
14	14	3	14,5	560	4' 51"
15	14	4	14,5	600	5' 11"
16	14	5	14,5	640	5' 31"
17	14	6	14,5	680	5' 51"
18	14	7	14,5	720	6' 11"
19	14	8	14,5	760	6' 31"
20	15	1	15	800	6' 51"
21	15	2	15	840	7' 10"
22	15	3	15	880	7' 30"
23	15	4	15	920	7' 50"
24	15	5	15	960	8' 09"
25	15	6	15	1000	8' 29"
26	15	7	15	1040	8' 48"
27	15	8	15	1080	9' 08"
28	16	1	15,5	1120	9' 27"
29	16	2	15,5	1160	9' 47"
30	16	3	15,5	1200	10' 06"

Seuil pour les femmes

Seuil pour les hommes

Tableau des échecs et réussites

- Si l'arbitre réussit son test de pré saison et rate son test de mi saison, il pourra passer un test de rattrapage de mi saison dans un délai d'un mois. En cas d'échec au rattrapage de mi saison, il ne sera pas désigné jusqu'à la fin de saison, mais il conserve son niveau d'appartenance

- Si l'arbitre rate son test de pré saison, il pourra passer un rattrapage dans un délai d'un mois et Si l'arbitre rate le rattrapage de pré saison, il ne sera plus désigné jusqu'au passage du test de mi saison, pour lequel il n'aura qu'une possibilité.
- Si cet arbitre rate le test de mi saison, il ne sera plus désigné jusqu'à la fin de saison mais il conserve son niveau d'appartenance
- Si l'arbitre rate son test de mi saison, il pourra passer un rattrapage dans un délai d'un mois
- Au bout de 3 échecs au cours d'une même saison, l'arbitre n'aura qu'un seul essai. Et en cas d'échec, il sera mis à disposition du Championnat de France.

Si l'arbitre HN, qui n'a pas réussi son test physique, est désigné sur une rencontre le même week-end, sa désignation est annulée, ainsi que les désignations suivantes, jusqu'à la réussite de l'épreuve de rattrapage.

Test physique											
Début de saison N				Mi-saison N				Début de saison N+1			
Pré-saison	Désignation	Rattrapage	Désignation	Mi-saison	Désignation	Mi-saison rattrapage	Désignation	Pré-saison	Désignation	Rattrapage	Désignation
Réussi	OUI	//	//	Réussi	OUI	//	//	Réussi	OUI	...	...
				Echec	NON	Réussi	OUI	Réussi	OUI	...	...
						Echec	NON**	Echec	NON***	//	//
				Réussi	OUI	//	//	Réussi	OUI	...	...
				Echec	NON	Réussi	OUI	Réussi	OUI	...	...
						Echec	NON**	Echec	NON***	//	//
				Réussi	OUI	//	//	Réussi	OUI	...	...
				Echec	NON	NON**	//	Echec	NON***	//	//

NON* : Programme de remise en forme obligatoire

NON** : Suspendu toute la saison. Programme de remise en forme obligatoire

NON*** : Remise à la disposition du CF

ANNEXE 5
CONDITIONS RELATIVES AUX CONNAISSANCES THEORIQUES

Les officiels HN figurant sur les listes adoptées par le Comité Directeur FFBB auront l'obligation de participer à un stage de début de saison au cours duquel sera organisée une épreuve théorique, à moins qu'elle ne soit organisée en ligne en amont du stage. Cette épreuve théorique sera organisée sous forme de 25 questions à Choix Multiples (QCM). Ces questions porteront sur :

- Le Règlement officiel du Basketball ;
- Les Interprétations officielles FIBA du règlement officiel du Basketball ;
- Les règlements administratifs de la FFBB (procédures de réclamation, réserves, incidents, règles de compétition, ...) ;
- Les Règlements FFBB ;
- Le Règlement LNB ;
- Les consignes HNO en matière d'arbitrage.

Pour réussir cette épreuve, les officiels devront obtenir une note minimale de 20/25. L'arbitre ne réussissant pas l'épreuve théorique ne pourra participer qu'à une seule épreuve de rattrapage. En cas de second échec, il est rétrogradé au niveau inférieur.

ANNEXE 6

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS DE HAUT NIVEAU

Pour maintenir un haut niveau de performance et répondre aux exigences du rôle d'arbitre de haut niveau, chaque arbitre et observateur doit respecter les directives suivantes en matière de formation continue :

1. Les stages

- **Obligation** : Chaque arbitre doit participer à tous les stages organisés par la Fédération ou le HNO dès lors qu'il reçoit une convocation.
- **Manquements** : Toute absence doit être justifiée. Le cas échéant, le HNO pourra décider de ne plus désigner l'arbitre.
- **Contenu des sessions** : Les stages incluent des formations sur les nouvelles règles, les techniques d'arbitrage, les bilans, l'analyse vidéo, les retours et le partage d'expérience collective et individuel, de la mise en situation pratique, des interventions extérieures et des tests de revalidations.

2. Lecture et analyse des feedbacks adressé par le Directeur de l'arbitrage HN

- **Objectif** : Les arbitres et observateurs doivent lire et analyser attentivement les retours fournis par le HNO pour identifier leurs points forts et axes d'amélioration.
- **Suivi individuel** : Chaque arbitre est suivi par un manager qui fait état de l'évolution et de l'application des recommandations.
- **Outils numériques** : L'utilisation d'une plateforme dédiée permet de centraliser les feedbacks.

3. Réalisation des QCM

- **Exigence** : Tous les QCM mis en place pour valider les connaissances techniques et les mises à jour des règles doivent être complétés dans les délais impartis.
- **Minimum requis** : Une note minimale de 80% est exigée pour chaque QCM. En cas d'échec, l'officiel a la possibilité de refaire le test en ligne. Le paramétrage du nombre d'accès, de la mise en place d'un chronomètre et de la notation minimale exigée peut varier en fonction des orientations techniques imposées.
- **Thèmes abordés** : Issus du règlement de jeu, interprétations, mécanique d'arbitrage, techniques individuelles d'arbitrage, technique de jeu, documents FIBA officiels, etc.

4. Assiduité

- **Ponctualité** : Respect des horaires pour tous les événements (stages, visioconférences, formations).
- **Engagement** : Les arbitres et les observateurs doivent s'investir activement dans toutes les activités de formation continue proposées par le HNO ou la FFBB.
- **Évaluation intermédiaire** : Un bilan à mi-saison est réalisé pour vérifier la progression et l'implication de chaque arbitre.

5. Conditions de validation

- **Critères** : La formation continue est validée si l'arbitre ou l'observateur :
 - A participé à 100% des activités obligatoires ;
 - A obtenu les notations minimales requises (QCM, exercices pratiques...).

6. Formation physique

- **Condition physique** : Un programme d'entraînement physique annuel est proposé chaque saison aux arbitres. Des tests réguliers sont à faire et les résultats de ces tests doivent être renseignés via une application en ligne. Certains exercices nécessitent l'envoi de vidéos (soumis à un cahier des charges) au HNO dans le but d'effectuer des contrôles.